

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 421 Jeudi 20 Mai 2021 – Distanciel

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membre Excusée :** Caroline JEHL,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

| <b>SUIVI</b>  |   |
|---|---|
| 1. Agenda - calendrier du BEX   | Prochain BEx : le 1 <sup>er</sup> juin en distanciel à 18 h 30 et le 7 juin, un Bex spécifique pour la validation des enveloppes nationales du PSF.<br>Prochain Conseil Fédéral le 29 mai.  |
| 2. Demande d’Affiliation d’un Club Canoë Kayak Sports Nautiques et de Plein Air de MORIANI (2B) | Canoë Kayak Sports Nautiques et de Plein Air de Moriani est une association créée en mai 2019. La structure est située à San Nicolao (2B) en Corse.<br>Le club propose les activités suivantes :<br>En eau vive : le kayak de haute rivière, le slalom, la descente et le SUP ;<br>En eau calme : le SUP, le kayak polo, la va’a vitesse et la randonnée.<br>En mer : le SUP, l’ocean racing/va’a, la randonnée.<br>Le club prévoit également une école de pagaie jeunes et adultes ainsi qu’une école de compétition mais aussi des sorties encadrées, locations et accueils de groupes.<br>Avis favorable du service accompagnement.<br><br>→ Validation par le BEx |
| 3. Demande d’Agrément Canoë Nature à Anet (28)  | Canoë Nature est une SARL créée en février 2006. La structure est située à Anet (28) en Centre-Val-de-Loire.<br>Les activités proposées sont la randonnée et le SUP en eau vive sur l’Eure.<br>Cette structure est une base de loisir multi-activité. Ils proposent du bateau électrique, du paintball, du mini-golf, un parc de jeux enfants, une salle de jeux rétro (type arcades) quad électrique, vélo, etc.<br>Avis favorable du CRCK et du service accompagnement.<br><br>→ Validation par le BEx  |
| 4. Demande d’Agrément Communauté d’Agglomération Ventoux Comtat Venaissin à Carpentras (84)     | La Communauté d’Agglomération Ventoux Comtat Venaissin est un EPCI créé en octobre 2016. La structure est située à Carpentras (84) en PACA.<br>Les activités proposées sont :<br>-en eau calme : le SUP et la randonnée<br>-en eau vive : le SUP la randonnée<br>-en mer : le SUP et la randonnée   |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>-autres activités : escalade, VTT, course d'orientation, tir à l'arc, randonnée pédestre, raids multisports, multi-activités nautiques<br/>Avis favorable du CRCK et du service accompagnement.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>  |
| 5. Demande d'Agrément Lo'Kayak à Cassis (13)                  | <p>Lo'Kayak est une SARL créée en mai 2015. La structure est située à Cassis (13) en PACA. Les activités prévues sont la randonnée en mer.<br/>Leur base nautique propose un service de location de kayak et de sortie guidée pour la découverte du Parc National des Calanques. La structure se situe en plein centre-ville de Cassis et dispose d'un magasin avec un espace d'accueil de 85 mètres carrés et un accès à la plage à 20m.<br/>Avis favorable du CDCK, du CRCK et du service accompagnement.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>   |
| 6. Demande d'Agrément Caf Risl'adventure à Rugles (61)        | <p>Caf Risl'adventure est une association créée en 2002. La structure est située à Rugles (61) en Normandie.<br/>Le CAF Risl'Adventure a pour objet la promotion des activités de pleine nature. A ce titre elle organise différentes activités sportives sur son territoire en lien avec les APPN, dont parfois du canoë-kayak.<br/>La structure propose du SUP et de la randonnée en eau calme et de la randonnée en eaux vives. Leur activité est principalement basée sur la pratique de l'escalade, du VTT et du raid multisports, mais aussi, dans une moindre mesure, du canoë-kayak.<br/>Avis favorable du CRCK et du service accompagnement.</p> <p>→ Validation par le BEx</p> |
| 7. Demande d'Agrément de SURF EN BUCH à la Teste de Bush (33) | <p>SURF EN BUCH est une SARL (Arcagliss Ekol2Surf) créée en avril 2011. La structure est située à la TESTE DE BUCH (33) en Nouvelle Aquitaine.<br/>Les activités prévues sont le SUP et la pirogue en mer.<br/>Cette école de surf a l'un de ses cadres qui vient d'obtenir son CQP eau calme/mer et qui est certificateur pagaies couleurs. Ils souhaitent développer la nouvelle progression pagaies couleurs en SUP notamment.<br/>Avis favorable du CDCK, du CRCK et du service accompagnement, sous réserves d'une vérification d'assurance.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>   |

#### DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

|                       |  |
|-----------------------|--|
| 1. Elections au CNOSF | <p>Déjà élu au CA du CNOSF lors de l'olympiade 2017-2020, le Président Fédéral souhaite renouveler sa candidature à cette élection pour l'olympiade 2021-2024, et sollicite l'avis du BEx. Les élections ont lieu le 29 juin.</p> <p>→ les autres membres du BEx approuvent cette candidature.</p> |
|-----------------------|--|

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <p>2. Décisions disciplinaires</p> | <p>Six comptes rendus de la Commission Disciplinaire de première instance nous sont parvenus, 4 pour la réunion du 19 avril, 2 pour la réunion du 17 mai.</p> <p>Suite à un accident sur une rivière, dans le passage d'un barrage (classe III), le dirigeant a été sanctionné avec une inéligibilité pour une durée de 5 années aux instances dirigeantes des structures affiliées, agréées, et déconcentrées de la Fédération Française de Canoë Kayaks et Sports de Pagaie et une Interdiction définitive de participer directement ou indirectement, en tant qu'encadrant pour toutes questions relatives à la sécurité, à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées ou organisées par la Fédération. Deux blâmes ont été donnés aux cadres en charge de la sécurité sur la passe à Canoë. Un avertissement a été donné au dernier cadre en charge des déplacements des clients, ce jour-là, mais faisant partie de l'équipe de salariés.</p> <p>Suite à des propos injurieux et inadaptés envers plusieurs collaborateurs de la FFCK, à de multiples reprises, via des échanges de courriers électroniques, il a été prononcé une radiation temporaire d'une personne de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie, pour une durée de cinq années dont trois avec sursis.</p> <p>Enfin, suite à un signalement de l'association Colosse aux Pieds d'Argile, indiquant qu'un cadre dirigeant aurait entretenu des rapports sexuels avec une licenciée mineure, il est prononcé une radiation définitive de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie. Une enquête judiciaire a été ouverte à la suite des accusations portées à l'encontre de cette personne, mais celle-ci n'a pas encore abouti.</p> <p>→ Le BEx remercie le travail de la Commission de Discipline et ne souhaite pas faire appel de ces décisions.</p> |
| <p>3. Représentants à l'AFLD</p>   | <p>Au regard du code du sport, L'Agence Française de Lutte contre le Dopage –AFLD- est désormais seule compétente pour <b>instruire et sanctionner</b> les infractions aux règles antidopage (contrôle positif, manquements aux obligations en matière de localisation...). Ceci a conduit notre fédération à supprimer nos commissions disciplinaires de lutte contre le dopage.</p> <p>Les missions de prévention et de lutte contre le dopage demeurent cependant et sont essentielles pour un sport éthique et respectueux de la santé de nos athlètes. Le Bex a proposé, même si ces missions ne sont pas purement médicales, qu'elles soient désormais du ressort de la commission médicale et son réseau de médecins régionaux.</p> <p>Lors de la dernière Commission Nationale Médicale, un médecin a précisé qu'il devait y avoir 3 représentants de chaque Fédération en relation avec l'AFLD. Sur ce point le BEx souhaite que vérification soit faite auprès de l'AFLD. Par ailleurs, à ce jour, la communication entre l'AFLD et notre fédération se fait directement auprès du Président Fédéral, seul destinataire des correspondances avec l'AFLD. Par ailleurs, depuis longtemps, un cadre technique a été missionné par le DTN sur ces questions.</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <p>4. CR commission<br/>Loisir tourisme</p> | <p>Suite aux difficultés de fonctionnement de cette nouvelle commission durant la dernière olympiade, Il est proposé cette année un fonctionnement en plénière avec tous les délégués régionaux et des invités ressources, afin de prendre en charge les thématiques par affinités et avec plus de ressources humaines. Cette commission a la particularité d'associer les membres agréés professionnels à la réflexion fédérale, en plus des membres affiliés classiques. Ce rapprochement a été renforcé par la crise du Covid, au cours de laquelle un certain nombre de professionnels ont contacté la fédération pour obtenir des informations sur les mesures sanitaires. Le volet tourisme a été ajouté aux activités des clubs de loisir afin de prendre en compte les pratiquants quelle que soit leur durée de licence (1 jour, 3 mois, un an) et donc d'inclure le public non adhérent à l'année, en plus des pratiquants réguliers. Les structures associatives et professionnelles sont concernées par l'offre loisir.</p> <p>Des propositions concrètes ont été formulées pour améliorer les activités de loisir et de tourisme. Un travail important est nécessaire pour adapter le calendrier afin d'inclure les événements loisirs et améliorer leur visibilité et facilité de saisie par les organisateurs.</p> <p>→ Le BEx valide ce compte-rendu,</p>  |
| <p>5. Maison du CK</p>                      | <p>Présentation de l'avancement du projet de la Maison du Canoë Kayak. La mairie de Vaires-Sur-Marne a souhaité reporter la décision du permis de construire au mois de juin. Une convention de partenariat avec la ville est par ailleurs en cours d'élaboration visant notamment à développer la pratique scolaire de nos sports de pagaies, mobiliser les bénévoles sur les manifestations etc.</p> <p>Les demandes de subventions auprès de l'ANS ainsi que la BP dans le cadre du plan de relance ont été déposées.</p> <p>L'Avant-Projet Définitif de cette construction a été fourni et permettra d'établir le dossier définitif de construction. Certaines petites adaptations et négociations sont encore à effectuer mais le dossier avance bien.</p> <p>Georges Dantin a demandé si les plantations sur les terrasses et sur les parkings respecteraient la démarche "Végétal Local". La maîtrise d'œuvre travaille en ce sens.</p> <p>Suite à l'abandon du couplage sur le circuit de géothermie de la région Ile de France, Emmanuel Girard regrette le choix actuel d'une solution d'une pompe à chaleur Air-Eau qui semblerait avoir un rendement inférieur à celui d'un système Eau-Eau. La présence de l'eau en sous-sol devrait permettre de trouver une solution intermédiaire. La rencontre avec la maîtrise d'œuvre a permis de conforter la demande d'une étude sur la solution eau-eau qui s'appuierait sur l'opportunité d'avoir des piliers dont les fondations à une profondeur de 12m. Une étude comparative devrait être faite en prenant en compte les coûts d'exploitation du bâtiment.</p> <p>Le 19 mai dernier, avait lieu la signature d'une promesse de vente pour les locaux de Joinville, pour un montant de 700 k€. Ces locaux deviendront des bureaux d'une société. A l'occasion de cette signature, l'acheteur est venu à Vaires, rencontrer le Président Fédéral et le Directeur Technique National.</p> <p>→ Le BEx se félicite de cette signature de promesse de vente pour le site historique de Joinville le Pont et valide les avancées du projet de construction de la Maison du Canoë Kayak.</p> |

|   |   |
|---|---|
| <p>6. Présence des membres du BEX sur les évènements</p>      | <p>Une répartition des membres du BEx sur les différents événements nationaux et internationaux, est proposée. Le fichier de candidature est sur Teams et chaque membre du Bex est invité à s'inscrire. Ce point sera débattu lors du prochain BEx.</p>   |
| <p>7. Déploiement du Projet fédéral</p>                       | <p>Les documents du déploiement du Projet Fédéral sont proposés à la lecture du BEx et ont été présentés en distanciel, aux Présidents des Comités régionaux, lundi dernier. Le travail est de grande qualité et devrait permettre de pouvoir déployer ce Projet Fédéral, dans les régions, dans les départements et éventuellement dans les Clubs. Ils ont été conçus dans ce sens, pour permettre à chacun de se les approprier, pour avoir un projet de développement en phase avec le Projet Fédéral.</p> <p>4 outils sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système d'autodiagnostic,</li> <li>• Un document pour les Clubs,</li> <li>• Un document pour les Comités,</li> <li>• Un mode d'emploi des documents.</li> </ul> <p>Le document résultant pourra être de qualité et transmissible aux collectivités territoriales.</p> <p>Les membres du BEx se félicitent de cet outil, pour une mise à disposition de toutes les structures adhérentes.</p> <p>Il est proposé d'affiner le calendrier de déploiement afin de coordonner la sortie avec les autres projets fédéraux en cours. S'agissant du document pour les comités, il est souhaité qu'une articulation plus forte encore avec le projet fédéral puisse être proposée.</p> <p>→ Validation de ces documents par le BEx</p> |
| <p>Pré-calendrier</p>   | <p>CHAMPIONNATS DE FRANCE – JUILLET 2022 :</p> <p>Lieux et Dates :</p> <p>Descente – Quillan (5 au 10 juillet) / Sprint – Vichy (9 au 13 juillet) / Slalom – Metz (16 au 24 juillet)</p> <p>Remarque :</p> <p>Le Championnat de France de Descente et celui de Sprint vont se chevaucher sur une journée. Il était prévu au départ que le Championnat de France Sprint soit calé du 13 au 17 juillet. La date a été finalement avancée suite à la demande de l'organisateur.</p> <p>Le BEx, souhaite que le calendrier permette aux clubs de participer à ces deux championnats. En l'absence d'informations précises sur les raisons qui ont amené cette modification du calendrier et ce chevauchement, il propose que cette instruction soit revue et que toutes les possibilités soient explorées par les commissions pour y parvenir.</p> <p>CALENDRIER JUILLET 2023 / 2024 / 2025 :</p> <p>Un travail doit être mené, dès à présent en Commission Sportive.</p> <p>→ Reprise de ce pré-calendrier 2022 dans les prochaines réunions du BEx</p>  |
| <p>9. Fonds d'aide à la création, Tonic club (Guadeloupe)</p> | <p>Demande de fonds d'aide à la création du Club Tonic Club, affilié depuis le 19 décembre 2019. Au 31/12/2020, ils avaient 22 licences canoë + dont 12 pour les jeunes. Au 17/05/2021, ils ont 24 licences (19 cartes 1 an compétition dont 16 jeunes, 3 cartes 1 an loisir adulte, 1 carte 3 mois et une carte annuelle sans pratique).</p>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Les principaux objectifs de la structure sont de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'activité, accompagner les jeunes dans leur progression, organiser des rencontres et animations, renforcer les relations avec d'autres structures sportives/environnementales/touristiques.</p> <p>Une aide de 250 € en direct et de 2 500 € a été apportée par le CRCK</p> <p>Avis favorable des services et du CRCK pour cette demande.</p> <p>1000 € sont proposés à l'attribution de ce club. → Validation par le BEx.</p>   |
| <p>10. Fonds d'aide au développement : Corsaire Malouin (Bretagne)</p>                             | <p>Demande de Fonds d'aide au développement.</p> <p>Les Corsaires Malouins section kayak de mer (Bretagne) font une demande de prêt à taux gratuit, de 10 000 € dans le cadre du Fonds d'aide au développement, pour l'achat d'occasion d'un minibus 9 places avec attelage. Le remboursement est étalé sur 3 ans.</p> <p>L'avis des services est favorable.</p> <p>→ Approbation par le BEx. Ce dossier devra être validé par le Conseil Fédéral.</p>   |
| <p>11. Comptes-rendus du Bureau Enseignement Formation du 3 février, du 10 mars et du 15 avril</p> | <p>La réunion du mois de février a étudié les prérogatives mer des moniteurs, les modifications envisagées sur le mémento de la Monitrice et du Moniteur et effectué des retours sur la plénière enseignement formation, sur le séminaire pagaies Couleurs et du Comité consultatif CQP Raft et nage en Eau Vive.</p> <p>La réunion du mois de mars a validé le Process d'habilitation H2. Elle a étudié les prérogatives Mer du MFPC et fait un point d'information sur la formation de Formateurs, la relecture des Modifications Memento, l'état du lancement Pagaies Couleurs et du Monitorat EC, les formations des dirigeants et de Guide. Une réflexion a été menée sur le parcours de formation entraîneurs fédéraux (EF1) et la Sécurité / encadrement / niveau de Pagaies Couleurs. Enfin, un état sur les avancées du CQP Raft et l'expérimentation Monitorat Fédéral avec la Bretagne a été effectué. De manière transitoire, jusqu'en décembre 2022, le BEF propose, un aménagement au règlement Pagaies Couleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les titulaires de la certification barreaux peuvent certifier les Pagaies Couleurs blanches et jaunes Dragon Boat à condition de suivre la formation H1,</li> <li>• Des barreaux certifiés identifiés par la CNA peuvent valider les Pagaies Couleurs vertes et bleues Dragon Boat. Ils devront suivre une habilitation H1 dans leur région.</li> <li>• Un binôme AMFPC + barreur certifié peut valider les Pagaies Couleurs vertes et bleues Dragon Boat. Spécificité Dragon Boat.</li> </ul> <p>De plus sur les prérogatives du Moniteur Mer, la Commission propose de modifier les « limites d'exercice » ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MFPC Mer organise et encadre des séances en mer, par vent de 4 Beaufort sur le site d'évolution (3 Beaufort auparavant).</li> <li>- Passer la limite de navigation de 1 mille à 2 milles d'un abri.</li> <li>- Rendre obligatoire un moyen de communication au-delà de la bande des 300m.</li> </ul> <p>Enfin pour la réunion du mois d'avril, des informations ont été données sur la première formation « former à distance » avec la plateforme de la FFCK, sur la</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>formation de formateurs et sur les réunions Monitorat EC avec les CREF. Un point a été effectué sur les Pagaies Couleurs, par rapport aux relations avec les CNA et les formations H1 et H2. Un retour sur propositions de formation avec la commission ESIND, a été donné.</p> <p>Enfin, un temps de travail a été consacré sur l'étude de la formation des entraîneurs.</p> <p>→ Validation de ces comptes rendus par le BEx.</p>   |
| <p>12. Annexe 8 du RI - exemptions mer</p> | <p>En 2016, la FFCK a participé à la rénovation du code du sport pour faire évoluer les dispositions présentes dans les articles A322-42 et suivants du code du sport pour lever les dysfonctionnements liés à la précédente rédaction datant de 1995 et pour répondre aux évolutions de la pratique.</p> <p>Cette évolution a permis la création de l'Annexe 8 du règlement intérieur permettant l'allègement de certains matériels pour les licenciés selon leur niveau de pratique et selon le souhait des clubs.</p> <p>En parallèle de l'écriture de l'Annexe 8, en 2016 la FFCK a engagé des démarches auprès du Ministère de la transition écologique pour demander une exemption de matériel d'armement pour la pratique en mer (Division 240) de même que pour les eaux intérieures (arrêté du 10 février 2016 du code des transports). Les allègements demandés dans le cadre des exemptions ont été intégrés dans l'Annexe 8 en précisant que l'entrée en vigueur serait faite après les notifications reçues. Malheureusement, l'entrée en vigueur n'a pas eu lieu et la fédération n'a toujours pas obtenu à ce jour les allègements qu'elle souhaitait, en raison dans un 1<sup>er</sup> temps d'un rejet des demandes en 2017 puis d'une absence de réponse de ce Ministère au mémoire transmis à nouveau en 2018. Nous sommes passés du Ministère de l'Équipement aux Ministères des Transports et de de la Mer et enfin au Ministère de la Transition écologique.</p> <p>A ce jour, les allègements d'exemption de matériel n'ayant pas été obtenus par la fédération mais ils sont toujours présents dans l'Annexe 8. Cette présence peut induire en erreur un club sur le matériel de sécurité à emmener, lors de séances. Il est donc important de se référer au matériel d'armement pour la pratique en eaux intérieures (arrêté du 10 février 2016 du code des transports) ainsi que pour la pratique en mer (Division 240).</p> <p><b>Proposition :</b> <b>Suppression de la section 2 de l'Annexe 8 jusqu'à l'entrée en vigueur officielle des exemptions</b> demandées auprès du ministère de la transition écologique. En parallèle, les services de la fédération ont de nouveau sollicité la commission pour présenter de nouveau les exemptions souhaitées.</p> <p>Cette Annexe 8 devra passer au Conseil Fédéral du 29 mai.</p> <p>Une communication dans le Mag des dirigeants et dans la lettre info devra être préparée pour rappeler le matériel d'armement nécessaire pour embarquer (port du gilet, dans certains cas : lampe flash ou lampe torche étanche ou cyalume). En fonction de la distance d'éloignement par rapport à la côte, le matériel d'armement en mer nécessaire varie. Il est donc nécessaire de se référer à la division 240.</p> <p>→ Validation par le BEx, de cette Annexe 8 sur la sécurité des embarcations.</p> |

Les Organes Déconcentrés sont constitués par la fédération pour la représenter sur son territoire régional et lui apporter son soutien dans la réalisation de son programme. Son but porte sur le développement du canoë-kayak, la protection des milieux de pratique.

Des observations ont été effectuées sur les Statuts des Comités Régionaux :

- Des écarts importants ont été constatés d'une région à l'autre,
- Des Comités Directeurs peuvent être composés de 20 à 56 personnes,
- La participation des représentants de comités départementaux avec voix délibérative ou consultative,
- Des problèmes de mixité subsistent (non-conformité avec le Code du Sport),
- Des scrutins sont proposés soit par listes, soit pour des individuels,
- La présence d'une personne du service juridique FFCK, lors des AG distancielles de 2020 et 2021, a démontré des écarts importants dans la pratique avec les textes existants,
- L'existence ou pas d'un Règlement Intérieur,

**Objectif :** Créer un seul modèle de Statuts pour les Comités Régionaux métropolitains, un autre pour les Territoires Ultramarins et la Corse et enfin un modèle pour les Comités Départementaux.

Les principales règles retenues sont :

- Imposer la taille du Comité Directeur (20 personnes élues dont 1 place pour un médecin, une pour un représentant des membres agréés de type A, une autre pour les membres agréés type B),
- La participation des Présidents de Comités Départementaux de la région comme membre de droit (avec voix délibérative),
- Limitation à 3 membres d'une même structure au sein du Comité Directeur,
- Reprise des mêmes règles de l'AG nationale pour participer aux assemblées générales du comité, comme pour être candidat à l'élection du Comité Directeur ou de représentant à l'AG fédérale,
- Maintien d'un quorum au quart des structures et à la moitié des voix,
- Les membres du Bureau, autre que le Président élu par l'Assemblée Générale, sont élus à la majorité absolue par les membres du Comité Directeur sur proposition du/de la Président.e,
- Mise en place d'une commission électorale, sous le contrôle de la commission électorale nationale (avec soutien du service juridique FFCK),
- Mise en place dans les Statuts, de la conférence territoriale des sports de pagaie.
- Limitation à 3 le nombre de mandats du/de la Président-e

Ces Statuts Types seront présentés au Conseil Fédéral du 29 mai et pourront après prise en compte des remarques des membres du Conseil Fédéral, être validés lors des BEx suivants.

#### ETUDES du BUREAU EXECUTIF

1. Plan de féminisation

Un premier groupe de travail s'est réuni pour rechercher à communiquer et à valoriser la féminisation au sein de la Fédération Française de Canoë Kayak et des Sports de Pagaie. La vigilance doit être à tous les niveaux, soit donc au niveau de mini-pag, des athlètes, des cadres, des dirigeants comme pour le sport loisir ou le sport santé. A partir d'un noyau ou cellule de veille de 6 personnes, un groupe de



|   |   |
|---|---|
|   | <p>travail est en cours de constitution, qui devrait être complété par la demande d'un service civique basé à Tours ainsi que la recherche d'un Coach pouvant être extérieur à la FFCK, pour guider ce groupe de travail.</p> <p>La constitution de ce groupe de travail sera soumise à l'approbation du conseil fédéral de même que le groupe de travail Tourisme.</p>   |
| <p>2. Qualifications au Jeux de Tokyo 2021</p>    | <p>Etat des qualifications au Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo</p> <p>Demande d'un Quota supplémentaire suite à la situation désastreuse et inqualifiable pour Guillaume BURGER et pour le reste de l'équipe qui ne comprend pas cette décision. Pour rappel, le Secrétaire Général de l'ICF donne son accord pour la participation de la France et de Guillaume à la compétition de qualification continentale à Szeged – Hongrie -, et suite au résultat (une 2ème place synonyme de quota et de sélection aux Jeux), décide de ne pas attribuer ce quota à la France au motif d'une erreur administrative de l'ICF qu'il aurait commise et qu'il reconnaît.</p> <p>Un courrier co-signé par la FFCK, l'ICF et le CNOSF a été transmis au CIO afin de solliciter un quota pour la France en réparation. La commission des athlètes de haut niveau du CNOSF a aussi été sollicitée. Par ailleurs une action auprès du TAS – tribunal arbitral du sport – est à l'étude.</p> |
| <p>3. COVID et animations</p>                     | <p>Nous avons imaginé de limiter la reprise des activités d'abord au niveau départemental (au regard de la limitation à 50 personnes au 19 mai) pour ouvrir début juin au niveau régional et passer au niveau national, début juillet, pour une reprise progressive par des activités de proximité.</p> <p>Une rencontre le lundi 17 mai avec les Présidents de CRCK en a décidé autrement, ceux-ci ayant exprimé la volonté de relancer la dynamique et d'autoriser les compétitions nationales en même temps que les animations régionales à partir du 9 juin. De plus, l'autorisation de naviguer en équipage a été donnée par le Ministère (sauf pour le Dragon Boat, pour qui nous espérons que l'autorisation de navigation soit pour très bientôt).</p> <p>Cette reprise est très attendue par l'ensemble des licenciés et par les pratiquants. Il est rappelé de bien vérifier les licences pour la reprise des pratiques dans les clubs.</p>                                 |
| <p>4. Evolution du fonds d'aide à la création</p> | <p>Le fonds d'aide à la création a été mis en place en 2017. A ce jour 18 structures ont été bénéficiaires de ce dispositif. Ce dispositif est apprécié des structures. Il permet d'accompagner financièrement la structure lors de son intégration à la Fédération. Elle pouvait obtenir jusqu'à 1 000 euros de financement.</p> <p>Une proposition d'évolution et de prolongement du dispositif est proposée avec la création d'un fonds d'aide à la structuration des clubs.</p> <p>Le BEx suggère que cette proposition se fasse dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la PEPINIERE DE CLUB que le projet fédéral envisage de mettre en place pour accompagner les créations de clubs et la structuration des petits clubs.</p>  |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <p>5. Commissions ECA</p> | <p>Sur le site internet de l'ECA, nous avons pu apprendre que :</p> <p>Michel LETIENNE a été élu à la Commission Européenne de Sprint</p> <p>Sébastien CHAPLAIS devient le nouveau membre de la Commission Européenne de Slalom</p> <p>David SZLACHTA est maintenu comme Délégué Technique en Ocean racing.</p> <p>Nos propositions pour le Va'a et pour le Waveski Surfing n'ont pas été retenues.</p> <p>Nous regrettons aussi qu'il n'y ait pas eu d'information en directe auprès de la Fédération.</p> |
|---------------------------|---|

| <p align="center"><b>INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF</b></p> |   |
|--|---|
| <p>1. Point CTS</p>  | <p>Par rapport à la réduction du nombre de CTS, plusieurs actions ont été réalisées avec le CNOSF, un rendez-vous avec le Ministre BLANQUER a été obtenu mais nous sommes toujours dans les incertitudes sur l'avenir de ces postes (Rappel de la suppression de 120 postes de CTS, par des jeux de mutations et de non-remplacements pour les départs à la retraite...). Une autre rencontre avec le Ministre est en cours de programmation.</p>   |
| <p>2. Plan d'investissement Tourisme de montagne</p>         | <p>Un plan de financement montagne est lancé par le gouvernement pour le développement du tourisme en montagne et porté par le secrétaire d'Etat au Tourisme et le secrétaire d'Etat à la Ruralité.</p> <p>Dans ce cadre, une rencontre a été sollicitée par le Président FFCK auprès du Secrétaire d'Etat à la ruralité Joël GIRAUD, afin d'étudier dans quelle mesure notre fédération pourrait y contribuer dans le cadre d'un plan de développement des activités d'eau calme et d'eau vive sur ces territoires.</p>  |
| <p>3. PSF</p>  | <p>Suite à la défaillance du système informatique du Ministère, la date limite de dépôt des dossiers du PSF pour le canoë Kayak est reportée au lundi 24 mai.</p>   |
| <p>4. Licences</p>   | <p>Un état des licences au 19 mai 2021 montre 25 172 licences, pour 25 986 au 31 mai 2020. Les nombres des années auparavant étaient de 32 321 en 2019, 30 321 en 2018, 31 056 en 2017 et 30 083 en 2016.</p>   |
| <p>5. Continuité du BPJEPS Eau Vive en Région Sud</p>        | <p>Le CRFCK de l'Argentièrre-la-Bessée a sollicité la FFCK pour être accompagné afin de garantir la poursuite du BP JEPS Eau Vive organisé pour le compte du CREPS PACA.</p> <p>Le code du sport impose que les formations permettant l'encadrement en environnement spécifique soient organisées dans des organismes de formation publics. C'est le cas du BP JEPS Eau Vive.</p> <p>Aujourd'hui, 3 Creps sont identifiés par le Ministère Chargé de Sport pour organiser ces formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CREPS Occitanie - Toulouse (qui organise le DEJEPS avec la FFCK),</li> <li>• Le Creps Rhône-Alpes – Vallon pont d'arc (organisation du BPJEPS et du DEJEPS),</li> <li>• Le CREPS PACA (organisation d'un BPJEPS en collaboration avec le CRFCK qui assure dans les faits toute la formation).</li> </ul> <p>En plus d'être organisées dans les établissements cités précédemment, le code du sport impose que la formation soit coordonnée par un référent cadre d'état et</p> |

spécialiste de l'activité. Ce cadre d'état doit garantir le bon déroulement de la formation et des certifications.

Jusqu'alors, le CREPS PACA délègueait l'organisation de la formation BPJEPS EV au CRFCK de l'Argentièrre-la-Bessée et un cadre d'état en poste au sein du CREPS PACA assurait la fonction de coordination. Des réorganisations internes au sein du CREPS ne permettent de missionner un cadre technique référent sur ce diplôme et mettent en périls la pérennité de la formation sur le territoire.

**Proposition :**

Afin de permettre une continuité de l'offre de formation, qui répond à un besoin d'emploi important du secteur de l'eau vive mais aussi à un enjeu économique pour le CRFCK, des discussions ont été entamées afin que la FFCK puisse apporter son soutien en désignant un cadre technique référent pour cette formation.

Une convention tripartite entre le CREPS PACA, la FFCK, et le CRFCK est proposée pour une durée d'un an renouvelable.

Fin du BEX à 22 h 05

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral